Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 029-212902308-20260519-2026_DELIB_23-DE

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

commune de Querrien
KUMUN KERIEN

L'AN DEUX MIL VINGT SIX le mardi 19 mai à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de QUERRIEN s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sur convocation adressée individuellement le 13 mai 2026 conformément aux articles L.2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Nombre de membres en exercice : 19 présents : 18 votants : 19

PRÉSENTS : CADO S. – ROBIN M-N. – CHERRUAU P. – ECK P. - PERON R – CADO LE GOFF G -. – GUITTON C. (arrivée à 19H13) – ROBERT X.-. MILER M.-. LORAND D. – FERREIRA C. - ERRIAU B. – ANGOUJARD M. - LE BRONZE R. – MARICHAL C. – KENFACK A_M. – KERUZEC C. – LE CLEC'H M.

ABSENTS excusés : ECK S. donne pouvoir à Stéphane CADO

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane CADO, Maire.

Mme FEIRRERA C. a été désignée secrétaire de séance.

---

n° 23 / mai 2026

Urbanisme : Vente de terrains pour réalisation de lotissements et Déclassement et aliénation de chemins ruraux

Par délibération en date du 11 février et du 2 octobre 2025, le conseil municipal, à l'unanimité (18 voix), a autorisé le maire à solliciter un Commissaire enquêteur afin d'ouvrir une enquête publique pour déclassement de portions de voiries communales, à la suite de diverses demandes d'acquisition de plusieurs consorts.
En application de l'arrêté municipal n°2568 du 7 novembre 2025 une enquête publique a donc été ouverte du 1er décembre 2025 au 17 décembre 2025 pour informer la population et recueillir son avis sur les projets de déclassement et d'aliénation de voiries communales, non cadastrées.

Monsieur le maire fait lecture du rapport du Commissaire enquêteur et apporte les explications nécessaires à la compréhension de chaque décision envisagée :

Hent Don (5 817 m²) :
A la demande de déclassement de la commune, déclasser une portion d'environ 5871 m² à HENT DON en raison de la Réalisation d'un lotissement communal de 8 lots sur une surface d'environ 5817 m². Ce projet a notamment pour objectif de répondre à une forte demande de logements et de favoriser la densité urbaine et préserver les services à la population que la commune a mis en place.

Conclusion du Commissaire enquêteur : *'J'émets **un avis favorable** au déclassement en vue de l'aliénation à Hent Don de la parcelle AB 204 pour la réalisation d'un lotissement sur une emprise estimée à 5871 m²'*
Le maire propose de suivre l'avis du Commissaire enquêteur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (19 voix) :
- **DECIDE** de suivre l'avis du Commissaire enquêteur ci-dessus rédigé

Parc Ar Feunteun (3451 m²)
A la demande de déclassement de la commune, déclasser une portion d'environ 3 451 m2 à Parc Ar Feunteun car ce projet a notamment pour objectif de répondre à une forte demande de logements, de favoriser la densité urbaine et préserver les services à la population que la commune a mis en place.

Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 029-212902308-20260519-2026_DELIB_23-DE

Conclusion du Commissaire enquêteur :

- *J'émets **un avis favorable** au déclassement en vue de l'aliénation à Parc Ar Feunteun sur les parcelles AB 418 et 420 sur les emprises estimées à 3 451 m².*

Le maire propose de suivre l'avis du Commissaire enquêteur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (19 voix) :

- **DECIDE** de suivre l'avis du Commissaire enquêteur ci-dessus rédigé, ainsi que la proposition complémentaire du maire.

Créac'h (400 m2)

A la demande de déclassement de voirie de M. André HELLEGOUARC'H, déclasser une portion d'environ 400 m² à Créac'h. Déclassement sollicité afin de minimiser le passage devant sa propriété, alors qu'il y a possibilité d'utiliser un autre chemin qui pourrait être refait.

Conclusion du Commissaire enquêteur :

- *En conséquence, compte tenu des éléments ci-dessus, j'émets **un avis défavorable** au déclassement en vue de l'aliénation à Creac'h pour une surface estimée à 400 m²'*

Le maire propose de suivre l'avis proposé par la commune, à savoir créer une zone privative, devant la maison, d'environ 60 m2.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (19 voix) :

- **DECIDE** de suivre l'avis du Commissaire enquêteur ci-dessus rédigé, ainsi que la proposition complémentaire du maire.

Coat Villers (2 000 m2)

(1) A la demande de déclassement de voirie de M. Basile GUILLORE, déclasser une portion d'environ 2000 m² à Coat Villers car le demandeur est le seul usager du chemin.

Conclusion du Commissaire enquêteur :

- *J'émets j'émets **un avis favorable** au projet de déclassement en vue de l'aliénation de voie située à Coat Villers pour une surface estimée à 2000 m² avec la recommandation suivante :*
- *Avant aliénation associé à la démarche les propriétaires riverains à ce tronçon pour déterminer les nouvelles limites des propriétés'*

Le maire propose de suivre l'avis du Commissaire enquêteur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (19 voix) :

- **DECIDE** de suivre l'avis du Commissaire enquêteur ci-dessus rédigé.

(2) A la demande de déclassement de voirie de M. Basile GUILLORE, déclasser une portion d'environ 600 m² à Coat Villers car le demandeur est le seul usager du chemin.

Conclusion du Commissaire enquêteur :

- *J'émets **un avis favorable** au projet de déclassement en vue de l'aliénation de voie située à Coat Villers pour une surface estimée à 600 m².'*

Le maire propose de suivre l'avis du Commissaire enquêteur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (19 voix) :

- **DECIDE** de suivre l'avis du Commissaire enquêteur ci-dessus rédigé

2840 Belle Fontaine (1200 m²)

A la demande de déclassement de voirie de M. Jérémy GUBLIN, déclasser une portion d'environ 120 m² à Belle Fontaine : aux abords des parcelles L 670 et L 275 pour la création de 4 places de parking de façon à permettre aux futurs locataires de stationner leurs véhicules à proximité des logements - en continuité de la parcelle L 670 afin d'y installer une fosse septique.

Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 029-212902308-20260519-2026_DELIB_23-DE

Conclusion du Commissaire enquêteur :
J'émets pour le projet situé au 2840 Belle Fontaine :

- *En l'état actuel du projet présenté à l'enquête publique,* ***un avis défavorable*** *au déclassement au vue de l'aliénation des portions situées de part et d'autre de la route pour la réalisation de places de stationnement*
- ***Un avis favorable*** *sur l'espace nécessaire pour la réalisation d'un assainissement individuel sous réserve que celui-ci n'occasionne pas une gêne de visibilité au carrefour pour les usagers de la route.'*

- Le maire propose de suivre l'avis du Commissaire enquêteur et de le compléter avec **un avis favorable** à la portion longeant le logement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (19 voix) :
- **DECIDE** de suivre l'avis du Maire ci-dessus rédigé.

Kerfetis (100 m2)
A la demande de déclassement de voirie des héritiers de M. et Mme RANNOU, déclasser une portion d'environ 200 m² à Kerfetis car les demandeurs sont les seuls usagers du chemin.

Conclusion du Commissaire enquêteur :
- *J'émets* ***un avis favorable*** *au projet de déclassement en vue de l'aliénation de voie située à Kerfetis pour une surface estimée à 100 m² avec la recommandation suivante :*
- *Avant aliénation, il faut associer à la démarche le propriétaire demandeur et le propriétaire de la parcelle n°761 pour déterminer les nouvelles limites entre leurs propriétés.'*

Le maire propose de suivre l'avis du Commissaire enquêteur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (19 voix) :
- **DECIDE** de suivre l'avis du Commissaire enquêteur ci-dessus rédigé.

Kermeas (1000 m²)
A la demande de déclassement de voirie de M. et Mme Jérôme MERCKLING, déclasser une portion d'environ 1000 m² à Kermeas car les demandeurs sont les seuls usagers des chemins et l'autre n'existe plus.

Conclusion du Commissaire enquêteur :
- *J'émets* ***un avis défavorable*** *au projet de déclassement en vue de l'aliénation de la voie située à Kermeas pour les deux tronçons avec les surfaces estimées à 1000 et 546 m².'*

Le maire propose de suivre l'avis du Commissaire enquêteur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (19 voix) :
- **DECIDE** de suivre l'avis du Commissaire enquêteur ci-dessus rédigé.

Vu les conclusions et avis du Commissaire Enquêteur, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (19 voix):

- **DECIDE** le déclassement des parcelles présentées ci-dessus, selon les conclusions présentées par le Commissaire enquêteur,
- **DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires et signer tous actes et pièces,
- **DÉCIDE** de faire supporter aux acquéreurs les frais de géomètres correspondants.

Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 029-212902308-20260519-2026_DELIB_23-DE

Monsieur Le Maire rappelle que :

Le montant forfaitaire de chaque cession de terrain liée au déclassement de voirie est de 350€ (Délibération n°58 / 2024)

Les frais de géomètre seront à la charge des consorts demandeurs (Délibération n°53 / 2023).

Le prix de vente des terrains est fixé suivant le barème ci-dessus pour chaque cession de terrains liées au déclassement de la voirie.

0 - 100 m^2	1,00 € symbolique
101 - 300 m^2	1,00 € / m^2
301 - 500 m^2	0,75 € / m^2
500 - 1000 m^2	0,50 € / m^2
Plus de 1000m^2	0,40 € /m^2

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Certifié exécutoire par transmission en Préfecture le 1er juin 2026
Pour extrait conforme au registre des délibérations

Le Maire, CADO Stéphane